



Préfecture des Hautes Alpes

## Commune de VARS

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

du

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé par arrêté  
préfectoral n° 2002-19930

date 18/07/2002

aléa

Avalanches  
Glissement de terrain  
Chutes de blocs  
Crue torrentielle

Les documents de référence sont :

**Le dossier du PPRN annexé à l'arrêté préfectoral n° 2002-19930 du 18/07/2002**

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**reproduction de la carte des aléas et du zonage réglementaire du PPRN en date du 18/07/2002**  
**X planches A3**

Date d'élaboration de la présente fiche **Janvier 2006**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

Gap, le 06 FEV. 2006

Le Préfet

à

Monsieur le Maire  
05560 VARS

S/C de Monsieur le Sous-Préfet de BRIANCON

direction  
départementale de  
l'Équipement  
Hautes-Alpes



Service Aménagement  
Urbanisme et Habitat  
Unité aménagement,  
urbanisme risques

**Objet** : Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Réf.** : Ma circulaire du 6 janvier 2006

**P.J.** : 3

Comme suite à ma circulaire citée en référence, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une ampliation de l'arrêté préfectoral définissant la liste des communes du département concernées par les modalités d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Votre commune étant concernée par ces dispositions, je vous prie de bien vouloir trouver également l'arrêté préfectoral particulier qui s'y rapporte, ainsi que le dossier d'information correspondant.

Je vous remercie de bien vouloir tenir ce dossier à disposition du public dans votre mairie et procéder à l'affichage de ces arrêtés.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Le PREFET,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

*Didier Perocheau*

Didier PEROCHEAU

place du Champsaur  
.P. 98  
3007 GAP CEDEX  
téléphone :  
092 40 35 00  
télécopie :  
092 40 35 83  
site: dde-hautes-alpes  
equipement.gouv.fr



PREFECTURE DES HAUTES ALPES

ARRETE PREFECTORAL N° 2006-37-20 DU 06 FEV. 2006  
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS  
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS  
SITUES SUR LA COMMUNE DE  
**VARS**

Le Préfet des Hautes-Alpes  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27 ;

**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2006-37-20 du 06 FEV. 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels majeurs situés dans le département des Hautes Alpes ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes;

ARRETE

**Article 1**

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de VARS sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'informations comprend

- une fiche établissant la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques pris en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- le zonage sismique réglementaire attaché à la commune,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le modèle de l'état des risques naturels et technologiques à remplir par le vendeur ou le bailleur

Ce dossier communal d'informations et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, en sous-préfecture de Briançon et en mairie.

**Article 2**

Les informations visées à l'article 1 sont mises à jour dans les conditions définies à l'article R125-25 du code de l'environnement.

### Article 3

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information visé à l'article 1 ci-dessus est adressée à Monsieur le maire de la commune de VARS ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

### Article 5

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur des services du cabinet, le sous-préfet de Briançon ; les chefs de service départementaux et le maire de la commune de VARS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à, le 06 FEV. 2006

Le Préfet

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

*Didier Pérocheau*

Didier PEROCHEAU



PREFECTURE DES HAUTES-ALPES  
DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION  
sur les risques naturels et  
technologiques majeurs

COMMUNE DE VARS

Les documents cartographiques ci-après reproduisent  
les documents de références consultables en mairie

Les cartes sont au nombre de : 3

Elles comprennent :

La présente carte d'assemblage  
La carte de zonage réglementaire,  
au nombre de : 2

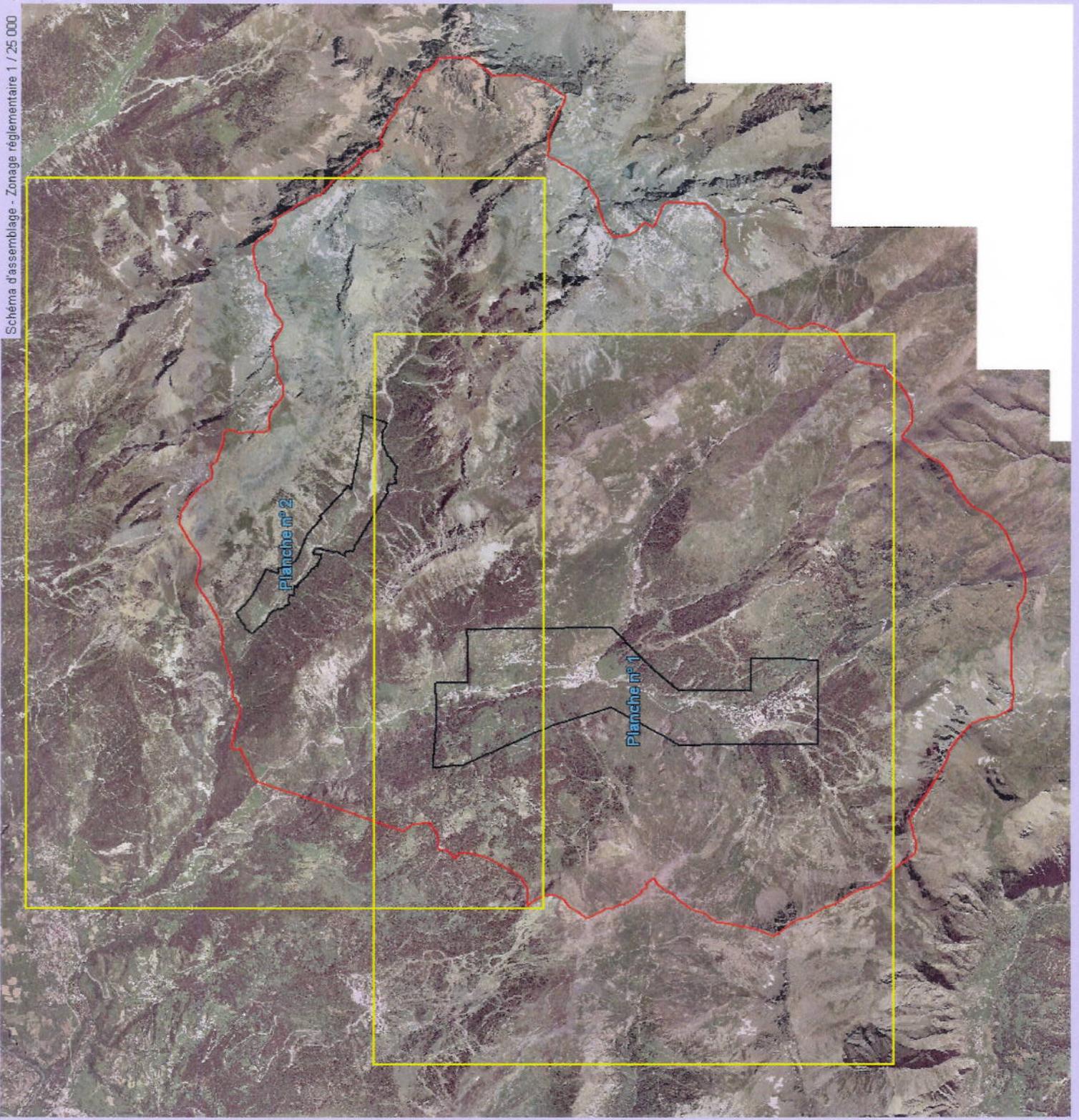
LEGENDE DE LA CARTE  
DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

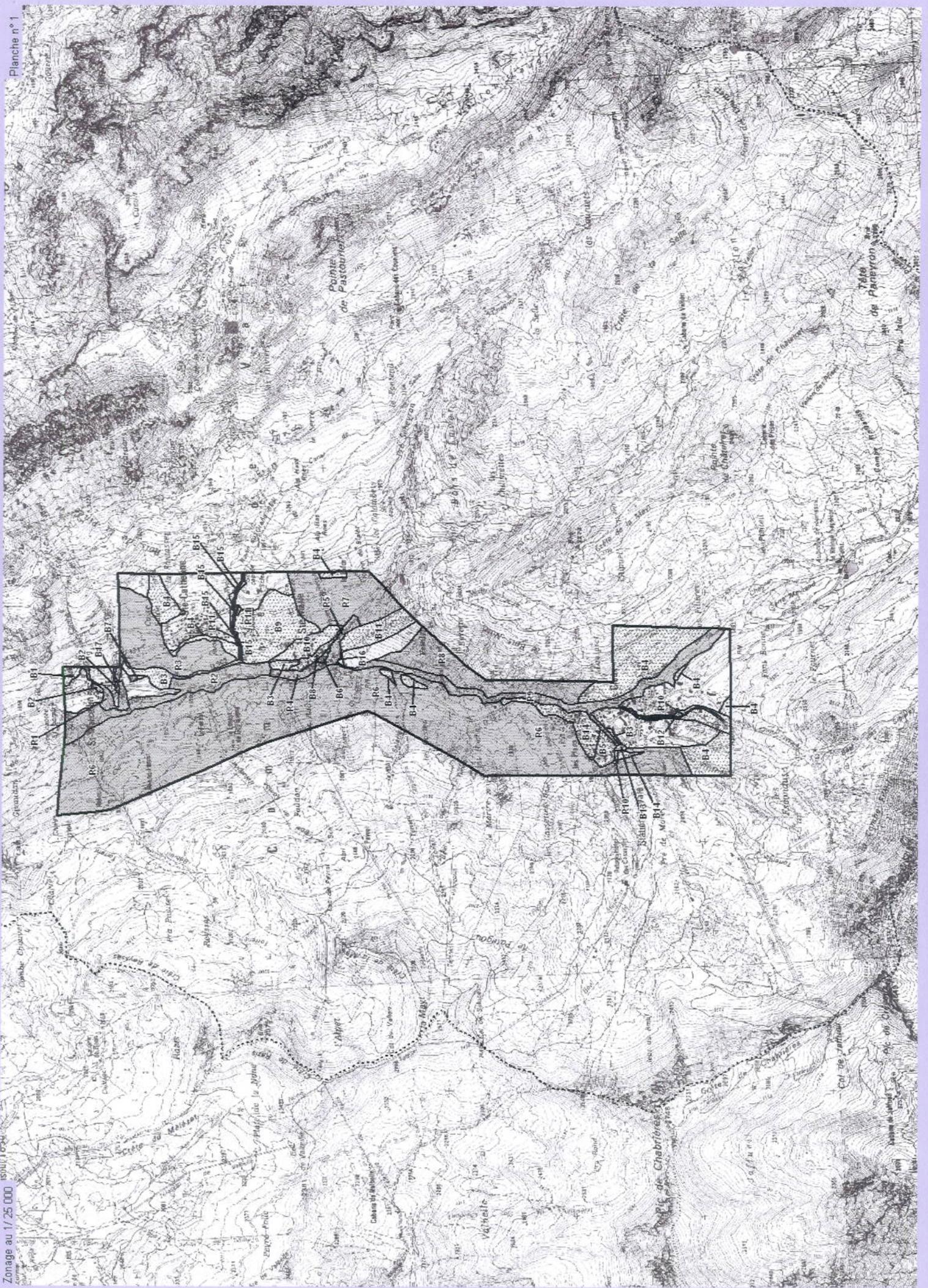


ZONE BLEUE



ZONE ROUGE









PREFECTURE DES HAUTES-ALPES  
DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION  
sur les risques naturels et  
technologiques majeurs

COMMUNE DE VARS

Les documents cartographiques ci-après reproduisent  
les documents de références consultables en mairie

Les cartes sont au nombre de : 3

Elles comprennent :

La présente carte d'assemblage  
La carte d'aléa au nombre de : 2

LEGENDE DE LA CARTE DES ALEAS

- A = avalanches
- T = crues torrentielles
- I = inondations
- F = effondrements
- G = glissements de terrain
- P = chutes de blocs

Niveau :



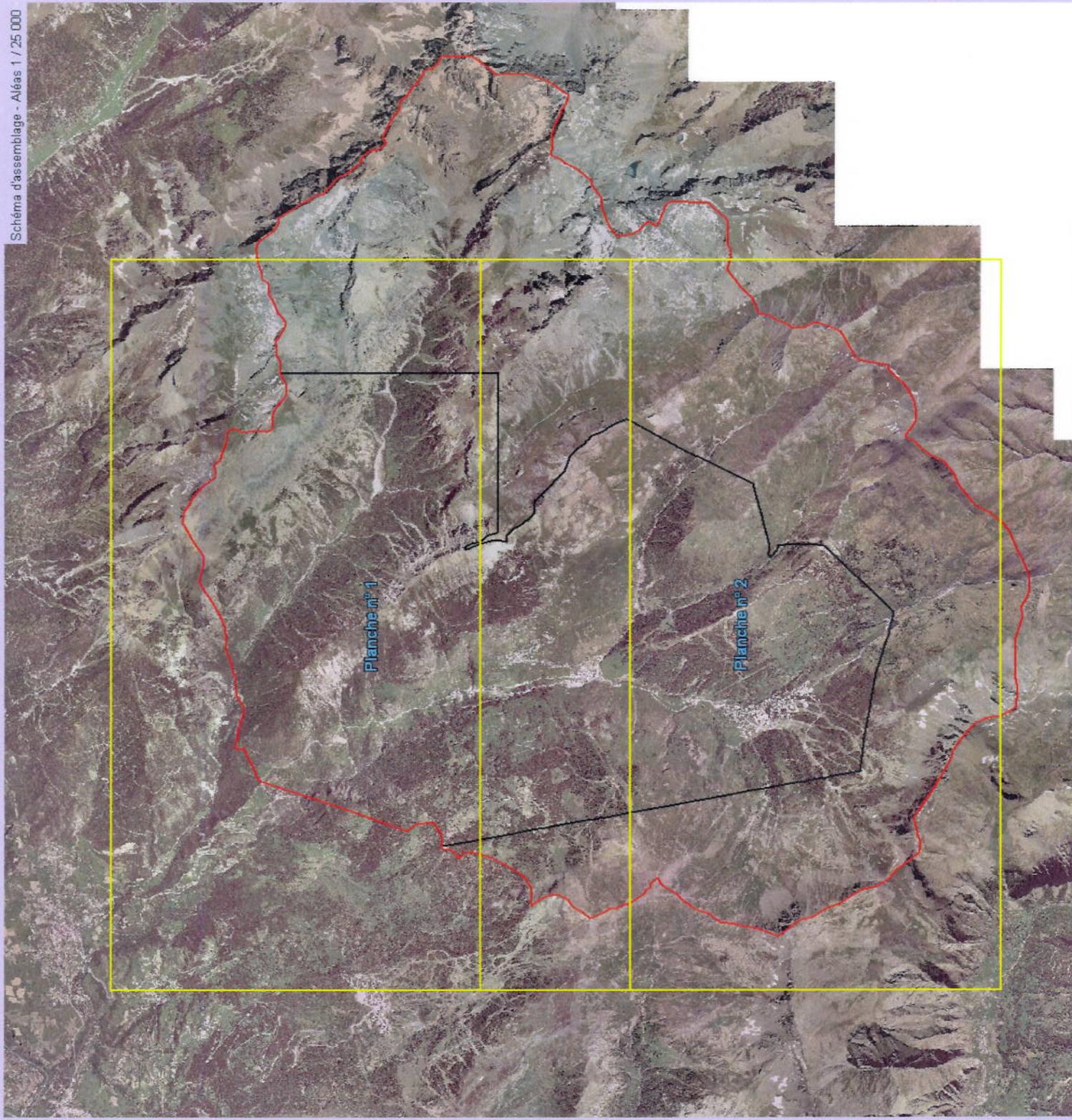
Faible :



Moyen :



Fort :







In de Bisson, 1954

Pic des Heurs  
ou Fagot

Pic d'Escreans

Pic de Cuzha Clouse

Pic de Bisson

Pic de Bisson

Pic de Bisson